

**DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MAI 2017**

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 28
Pouvoirs : 7
Votants : 35

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 23/05/2017

Le 29 mai 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Michel DUROUSSIN (remplaçant Brigitte COULON), Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Hubert BONNET (pouvoir Béatrice GUERIN), Noël CHEYNET (pouvoir Nathalie BARDE), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Olivier EYRAUD, Yann GALLAY (pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL, Pierre PERNET (pouvoir Christine FORNES), Etienne SERRAT (pouvoir Christine CIOLFI), Claude TRASSARD (pouvoir Marc PECHOUX), Dominique VIAL (pouvoir Jacky DUTRUC).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Nathalie TISSERAND (Parcieux), André COLLON (Saint Jean de Thurigneux), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve).

Secrétaire de séance : Béatrice GUERIN

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – INDEMNITES DES ELUS

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2123-23, L5211-12 et R5211-4,
- ✓ Vu le décret 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités des élus locaux,
- ✓ Vu le recensement général de la population,
- ✓ Vu la délibération 2014C49 du 24 avril 2014 du conseil communautaire relative aux indemnités des élus,

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé des Ressources Humaines informe le Conseil que suite à la modification de l'indice de référence servant à déterminer les indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2017, il convient de modifier la délibération du 24 avril 2014 (2014C49).

En effet, cette délibération mentionnait dans les attendus, le montant exact de l'indice de référence en vigueur à ce moment. Pour éviter toute ambiguïté, il est demandé de modifier cette délibération initiale.

Il est précisé que les taux d'indemnité ne sont pas modifiés.

M. le Président rappelle que le calcul des indemnités de fonction des élus se fait en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique et dans la limite d'un taux maximal par strate de collectivité et par fonction exercée. La Communauté de communes totalisant 37 535 habitants au 1^{er} janvier 2017 (dernière mise à jour du recensement général de la population), il est proposé de fixer ces taux aux niveaux suivants :

	Taux maxi pour un EPCI entre 20 et 49 999 habitants	Taux proposé
Président	67.5 %	45.00 %
1er Vice-Président	24.73 %	20.00 %
Autres Vice-Présidents	24.73 %	18.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 33 voix pour et 2 abstentions :

- ✓ **Retire** la délibération 2014C49 du 24 avril 2014 relative aux indemnités des élus ;
- ✓ **Fixe** les taux suivants pour le versement des indemnités de fonction :
 - Pour le Président : 45,00% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - Pour le 1^{er} Vice-Président : 20,00% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
 - Pour les Vice-Présidents : 18,00% de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- ✓ **Décide** que ces indemnités seront versées mensuellement ;
- ✓ **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au budget général, chapitre 65 de la section de fonctionnement.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

A Trévoux, le 29 mai 2017

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

21 JUIN 2017

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170529-2017C54-AG

Affichage le :

21 JUIN 2017

**Le Président,
Bernard GRISON**

